

Communiqué de presse
Paris, le 27 février 2018

Signature d'un accord de partenariat entre Syntec Numérique et l'AOTA

Syntec Numérique et l'AOTA ont signé un accord de partenariat qui va permettre aux adhérents de l'Association des Opérateurs Télécoms Alternatifs de bénéficier de l'expertise de la 1^{ère} organisation professionnelle des métiers du numérique.

Cet accord porte sur deux axes principaux :

- la coopération sur différents sujets impactant les adhérents respectifs des deux structures ;
- l'accès pour les membres de l'AOTA à l'ensemble des services de Syntec Numérique, à des conditions préférentielles.

Les objectifs communs sont de rassembler les entreprises du numérique et les opérateurs commerciaux, les faire grandir ensemble en partageant les bonnes pratiques, mais aussi faire rayonner les entreprises et la filière pour qu'elles soient mieux connues et mieux perçues sur le plan régional, national et international.

L'AOTA devient ainsi un partenaire de premier plan et historiquement le 18^{ème} membre collectif présent au sein de Syntec Numérique.

Selon David Marciano, Président de l'AOTA : « *Au-delà d'une meilleure promotion du tissu d'opérateurs locaux, cet accord va permettre à nos adhérents en région de mieux appréhender les grands enjeux aux côtés des adhérents de Syntec Numérique. Nous allons ainsi créer de réelles connexions professionnelles en lien avec notre mission quotidienne d'accompagnement de la transformation numérique des entreprises* ».

Selon Godefroy de Bentzmann, Président de Syntec Numérique : « *Nous sommes particulièrement heureux de ce partenariat, qui permettra à nos deux écosystèmes d'œuvrer ensemble, et aux entreprises membres de l'AOTA de bénéficier des services d'experts de Syntec Numérique notamment sur les sujets métiers et juridique* ».

A propos de Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 50Md€ de chiffre d'affaires, 447 000 employés dans le secteur). Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11 Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 18 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters).

Présidé par Godefroy de Bentzmann depuis juin 2016, Syntec Numérique contribue à la promotion et à la croissance du Numérique à travers le développement de l'économie numérique et de ses usages, l'accompagnement et l'essor de nouveaux marchés, le soutien à l'emploi, la formation, les services aux membres et la défense des intérêts de la profession.

Syntec Numérique fait partie de la Fédération Syntec qui regroupe dans ses syndicats constitutifs plus de 3 000 groupes et sociétés françaises spécialisés dans les domaines de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle, de l'Événement.

www.syntec-numerique.fr

Relations presse - Agence Wellcom : Camille Ruols - Elise Plat
Tel : 01 46 34 60 60 camille.ruols@wellcom.fr - elise.plat@wellcom.fr
<http://wellcom.fr/presse/syntec-numerique/>

A propos de l'AOTA

L'AOTA est l'Association des Opérateurs Télécoms Alternatifs. Elle réunit aujourd'hui plus de 40 opérateurs commerciaux d'envergure régionale (OCER) déclarés auprès de l'ARCEP et membres du RIPE, partout en France incluant les DROM-COM.

Les membres de l'association rassemblent plus de 700 emplois directs et réalisent un chiffre d'affaires agrégé de plus de 120 millions d'euros. Ils sont tous présents sur au moins un réseau d'initiative publique (RIP) dans leur région d'origine et déploient, pour certains, leur propre boucle locale de fibre optique indépendante.

Depuis sa création, l'AOTA milite pour un marché des télécoms ouvert, diversifié et dynamique. En lien avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le Parlement, les instances régionales et européennes, l'association souhaite agir pour une régulation garantissant le développement des opérateurs alternatifs en favorisant par exemple leur accès aux infrastructures d'opérateurs dominants dans des conditions techniques, juridiques et économiques cohérentes) et promouvoir les compétences de ces acteurs implantés dans les régions au plus près des citoyens et du monde économique. L'AOTA dispose en outre d'une représentation européenne grâce à son adhésion à l'ECTA et d'un lien avec la filière d'intégrateurs représentés par la fédération EBEN.

<https://www.aota.fr/>